ME VOICI, MONSIEUR,

OU

OBSERVATIONS

ADRESSÉES

A M. DE LA HARPE,

SUR les articles qu'il a fait insérer dans la partie ci-devant *littéraire du Mercure*, Nos. 15, 17, 18.

PAR M. l'abbé ARTHUR DILLON.

Que le plus hardi, le plus confiant d'entre vous prenne la parole ou la plume, & qu'il réponde.

M. DE LA HARPE, *Mercure*, N°. 17.



A PARIS,

Chez GATTEY, Libraire, au Palais-Royal.

1791.



ME VOICI, MONSIEUR,

OU

OBSERVATIONS

ADRESSÉES

A M. DE LA HARPE.

DEPUIS long-tems, monſieur, je ne lis plus la partie *politico-littéraire* du Mercure, parce que je n'aime pas les genres *bâtards*, mais toutes les ſemaines, les articles de *franche* politique, que donne M. *Mallet du Pan*, ſervent à mon inſtruction ; & tout homme qui aime la vérité & le courage ſaiſira toujours avec empreſſement l'occaſion de rendre un hommage public

aux principes & à la conduite de cet eſtimable auteur.

On m'a cependant conſeillé de lire les articles que vous venez de faire inſérer dans les derniers numéros, & dans leſquels vous entretenez le public du bonheur dont jouit la nation françoiſe. Je les ai lus, monſieur ; j'ai vu que vous y feſiez le *panégirique* des bourreaux, & que vous défiez quelqu'un d'être aſſez *hardi*, ou aſſez *confiant* pour *oſer* ſe charger de *l'appologie* des victimes.

Me voici, monſieur. Il ne faut être ni *hardi*, *ni confiant* pour *oſer* répondre à des inculpations auſſi barbares qu'injuſtes ; il ſuffit d'être délicat & de pouvoir conſacrer quelques momens à repouſſer la calomnie.

Vous ſentez, monſieur, que je ne prends pas la plume pour répondre à tout ce que vous avez écrit ſur vous-même. C'eſt ſur-tout dans un pays libre, que les détails de la poſition d'un ſimple individu ſe perdent au milieu des grands intérêts que chacun ſe plaît à diſcuter. Un homme ne peut attirer ſur lui l'attention publique, que lorſque ſa cauſe ſe lie à l'intérêt commun, & appelle à ſa défenſe la ſurveillance générale. J'adopte donc, ſans aucune reſtriction, tout ce que vous nous avez dit de vous ; je ſuis très-perſuadé

que vous méritez l'eſtime de vos amis ; je ne viens me plaindre ici que de votre défaut de généroſité à l'égard de ce que vous appellez vos *mépriſables ennemis.*

Comme je reviendrai encore ſur cette expreſſion, je crois devoir expliquer ici le ſens qu'elle a offert à mon eſprit, en liſant votre ouvrage. Il me ſemble que vous qualifiez ainſi tous ceux qui ne penſent pas comme vous ſur la révolution & la conſtitution françoiſe. Je ne puis me diſſimuler que vous accablez de votre mépris le clergé, la nobleſſe & cette précieuſe partie de la nation françoiſe, qui a préféré de reſter fidelle à ſa religion, à ſon roi, à ſa patrie, plutôt que de s'enrôler ſous les drapeaux des philoſophes. Je trouve que ma cauſe s'embellit en prononçant ſeulement le nom de mes cliens, & j'eſpere vous prouver que s'ils ſe trompent dans leurs opinions politiques, leurs ſentimens & leur conduite ſont toujours dignes d'eſtime.

Ce ſentiment, que je voudrois faire paſſer dans votre ame, comme dans celle de tous les hommes que l'eſprit de parti égare, eſt le but principal vers lequel tendent les obſervations que j'ai l'honneur de vous adreſſer. Ainſi, monſieur, je traiterai légérement, & même je négligerai entiérement pluſieurs parties interportantes de votre

ouvrage, ſoit parce que je n'ai rien à objecter contre vos propoſitions, & alors je vous prie d'agréer mon ſilence comme un hommage rendu à vos principes; ſoit parce que ce ſont des objets trop ſouvent rebattus pour ne pas fatiguer nos lecteurs. Vous avez d'avance juſtifié mon ſilence, lorſqu'en parlant de l'homme que vous réfutez, vous dites : *ce n'eſt pas qu'il y ait rien de neuf dans ſon ouvrage; vous le retrouverez épars dans tous les journaux & tous les pamphlets ariſtocratiques*. Vous ne pouviez donner une meilleure raiſon pour vous excuſer de n'avoir rien dit de nouveau dans le vôtre.

J'avoue que les diatribes que vous prodiguez contre vos *mépriſables ennemis* n'offrent auſſi rien de *neuf*; mais elles doivent être conſidérées ſous un autre point de vue. Si vos diſcuſſions politiques ne portent aucune lumiere nouvelle dans les eſprits, il n'en eſt pas de même de vos déclamations haineuſes; elles donnent une plus grande activité aux déſordres, elles raniment les vengeances, & le gentilhomme qu'on attache à une potence trouve toujours cette opération nouvelle.

La marche des révolutionnaires eſt aujourd'hui bien connue ſur cet article. Ils abandonnent aux folliculaires gagés le ſoin de mettre en fermen-

tation la boue des rues ; ils les chargent ſpécialement de l'inſtruction des philoſophes des carrefours. Mais il eſt une claſſe d'hommes que les déſordres fatiguent, pour qui la haine eſt un ſentiment pénible, qui ſouffrent d'avoir toujours des victimes ſous leurs yeux, & que les écrits populaires dégoûtent bientôt. Alors on ſent la néceſſité de ranimer ces adeptes timides, par un coup de fouet philoſophique, & cette fonction importante eſt confiée à un des principaux oracles de la ſecte. C'eſt ainſi que l'année derniere, M. de *Cerutti* offrit le clergé à la haine populaire. Ses fonctions d'adminiſtrateur ne lui permettent plus de ſonner la charge, & vous, monſieur, qui ne vous êtes point *tourné vers l'ambition municipale*, vous avez reçu la commiſſion ſubalterne d'emboucher la trompette funebre.

Avant de repouſſer votre dangereuſe attaque, permettez-moi quelques réflexions rapides ſur pluſieurs queſtions politiques que je trouve que vous avez tranchées bien légérement. Mon commentaire n'aura pas plus de profondeur que le texte.

Vous nous dites aſſez gaiement : *Hé bien, permettez-nous d'eſſayer le neuf ; il ne ſera jamais tel qu'il puiſſe faire regretter l'ancien.* J'admire

votre modération, monſieur; ce n'eſt pas la *ſainte*, la *ſublime* conſtitution que vous protégez ; c'eſt un petit *eſſai* que vous nous propoſez. Savez-vous que vous avez fait là, *comme diſoit le peſant abbé d'Olivet, une épigramme bien légere* ſur la conſtitution françoiſe? Les philoſophes conviennent donc aujourd'hui qu'ils ne font qu'un *eſſai* ſur le bonheur de 24 millions d'hommes, & qu'après trois années de ruines, d'incendies, de maſſacres, ils feront contens, *ſi la conſtitution nouvelle n'eſt pas telle qu'elle puiſſe faire regretter l'ancienne.* L'expérience peut aſſurément amuſer infiniment meſſieurs les *philoſophes*, mais nous autres, pauvre peuple, nous vous dirons en gémiſſant que cela n'en valoit pas la peine.

Il y a dix ans, lorſque le deſpote Louis XVI, voulut faire un *eſſai* des aſſemblées provinciales, il conſacra à cette expérience deux provinces, & ne joua pas ainſi toute la France *à croix ou à pile.* Au reſte, le reproche que je vous fais ici eſt peut-être injuſte. Il eſt poſſible qu'avec les projets de votre *propagande*, vous regardiez la pauvre France comme une très-petite portion de l'univers, & que vous ne vous ſoyez pas écarté du vieux principe : *faciamus experimentum in animâ vili.* Mais alors je vous attaque d'un autre côté, & je me plaindrai aux philoſophes

françois de n'avoir pas été faire leur expérience en *Allemagne* ou en *Angleterre*, pour rapporter enſuite ſans orage à leur patrie le bénéfice de leurs découvertes, revues & corrigées par l'expérience. Il faut donc que meſſieurs les philoſophes, pendant qu'ils s'amuſent à faire leur petit *eſſai*, ſoient infiniment indulgens pour les ignorans, à qui l'expérience du paſſé, l'épreuve du préſent donnent en vérité le droit de trembler pour l'avenir.

Meſſieurs du vieux régime, dites-vous un peu plus bas, *avez-vous peur qu'on ne ſe rappelle pas aſſez que notre ancienne adminiſtration avoit généralement (& ſans exception) deux caracteres bien marqués, l'importance de la bêtiſe, & un grand mépris pour la raiſon? Ne ſait-on pas avec quel profond dédain le plus borné des gens en place parloit de l'homme le plus éclairé qui faiſoit des livres? J'en ſuis fâché pour vous, meſſieurs, mais ce ſont ces gens qui faiſoient des livres qui vous ont à la fin forcés de rendre vos comptes.*

Vous claquez ici des mains, monſieur, & renoncez au langage modeſte que je viens d'admirer. Vous parlez de votre petit *eſſai* avec une confiance que juſtifieroit à peine l'expérience la plus heureuſe. Vous ſerez obligé de convenir avec moi que la ſituation de la France, depuis

deux ans que vous la travaillez en *philoſophie-politique*, n'eſt pas faite pour motiver les applaudiſſemens que vous prodiguez en faveur des *faiſeurs de livres*. Accordez-moi de bonne foi cet aveu que les faits doivent vous arracher, & je m'engage, moi, à bénir la mémoire de tous les écrivains, quand la France ſera heureuſe, & qu'il ſera prouvé que le bonheur de ma patrie eſt leur ouvrage. Le grand *Frédéric*, qui ſavoit ce qu'il y a de bon à prendre dans les philoſophes, diſoit : *je voudrois confier pendant un an à ces gens-là une de mes provinces, & l'on verroit dans quel état ils la mettroient, avec leurs ſyſtêmes & leurs abſtractions*. Si je pouvois aujourd'hui faire parvenir au roi de Pruſſe un état de nos finances, de notre commerce, de notre police, de notre diſcipline militaire, de notre influence politique, de notre tranquillité, de notre ſûreté, de notre morale, de notre religion, je crois qu'il s'applaudiroit, & d'avoir eu la gaieté de dire ce mot piquant, & la ſageſſe de ne pas exécuter le projet qu'il renferme.

Il faut que les adminiſtrateurs du *vieux régime* reçoivent avec humilité l'accuſation de *bêtiſe* que vous formez contre leur adminiſtration; mais nous, monſieur, qui n'avons pris part ni à l'ancien, ni au nouveau régime, qui portons

tout le poids de votre *essai* philosophique, nous reprochons à votre administration d'avoir beaucoup trop d'*esprit*. Également victimes de la *bêtise* & de l'*esprit*, quand serons-nous consolés par la sagesse ?

Il me semble que, pour parvenir à ce but si désirable, le premier pas à faire seroit d'établir dans la marche de l'esprit administratif la même division que dans l'ordre politique ; c'est-à-dire, je voudrois que messieurs les *faiseurs de livres* se bornassent à travailler dans le calme de leur cabinet, à enfanter dans le silence leurs systêmes, & présentassent ensuite leurs brillantes conceptions au *plus borné des gens en place*, pour savoir ce qu'il y a de praticable dans leurs plans. C'est ainsi que, dans tous les arts (& celui du gouvernement est le premier de tous), le savant s'enfonce dans les profondeurs de la théorie, parvient aux plus sublimes résultats, & tous les jours le plus simple ouvrier lui démontre l'impossibilité de son projet dans la pratique, ou lui en facilite l'exécution. Je ne veux rien enlever aux droits du génie; mais en remettant chacun à sa place, *les faiseurs de livres* ne perdront rien de leur gloire, & les peuples s'en trouveront beaucoup mieux.

Quant *au dédain avec lequel le plus borné des*

gens en place parloit de l'homme éclairé qui faiſoit des livres, ces meſſieurs avoient grand tort ; il ne faut jamais mépriſer les talens, parce qu'il n'y en a aucun qui ne puiſſe être d'une grande utilité ſous une adminiſtration bien ordonnée ; ces meſſieurs avoient d'autant plus tort que *les faiſeurs de livres* avoient pour eux, à cette époque, tout l'éclat d'une brillante théorie. J'avoue que deux années de pratique ont un peu diminué & notre confiance & leur gloire. Au reſte, vous me paroiſſez quittes les uns envers les autres. Les *faiſeurs de livres* rendent bien cette année aux gens en place les dédains de l'année derniere, & la querelle doit être finie entre vous, à moins que la rancune des philoſophes ne ſoit éternelle comme la colere des Dieux : *manet altâ mente repoſtum*.

Je n'abandonne pas encore, monſieur, *les faiſeurs de livres*. Vous nous apprenez à quoi ils peuvent être bons. Joignez-vous à moi, pour rendre leurs travaux utiles à la patrie. C'eſt eux, dites-vous, qui ſavent *forcer à rendre les comptes* ? Je reſpire, monſieur ..... Ils vont donc *forcer* l'aſſemblée nationale à rendre les ſiens. Cette ſage motion de M. *Duquesnoy*, digne de ſortir de la bouche de l'abbé *Maury*, va donc avoir ſon exécution. Nous admirerons avec vous *les rap-*

ports lumineux de M. de *Montesquiou*; nous baisserons nos lourdes têtes devant la sublimité de ses *conceptions* ; mais ces *rapports* & ces *conceptions*, qui peuvent former un roman financier qui charme l'académie, ne vaudront jamais pour nous un bon & gros compte, fait avec exactitude, & dans lequel on nous dira sans esprit & sans imagination quelles ont été la *recette* & la *dépense* depuis deux ans que l'assemblée nationale s'est chargée de nos affaires.

Je remarque, monsieur, que vous parlez de M. de *Montesquiou* avec beaucoup plus de confiance que de nos finances. Il est très-possible en effet qu'un homme *lumineux*, dont *l'esprit est clair & les conceptions nettes* soit chargé d'une mauvaise besogne. Vous vous contentez de remarquer que c'est en *ce genre sur-tout qu'il est aisé de troubler le présent par les terreurs de l'avenir, & que la banqueroute, déjà commencée avant la révolution, étoit une suite plus inévitable des opérations de l'ancien ministere que de celles de mes représentans.*

Vous êtes resté, monsieur, bien en arriere de M. *Anson*. Cet honorable député, dont les *conceptions* en finances sont au moins aussi heureuses que celles de M. de *Montesquiou*, nous a annoncé au mois de décembre, que nous serions en janvier *au courant de tous nos paiemens*. Je m'inscris

en faux, monſieur, pour mon propre fait contre cette aſſertion, & vous me diſpenſerez, j'eſpere, de vous rapporter le témoignage de tous ceux qui pourroient réclamer contre la *conception* de M. *Anſon*. Vous ne partagez pas la confiance de ce député, & vous vous bornez *au plus ou moins de certitude de la banqueroute*. Ce léger avantage vous raſſure ſur notre poſition; c'eſt une ſuite de la maniere calme dont vous enviſagez le petit *eſſai* fait par les philoſophes ſur la monarchie françoiſe

Vous ne développez pas davantage votre opinion ſur l'état de nos finances, & lorſque vous dites que *la banqueroute étoit déjà commencée ſous l'ancien miniſtere*, j'ai droit de croire que vous voulez indiquer par-là les billets d'état qu'avoit voulu créer M. l'archevêque de Sens au mois d'août 1788. Ces billets ont été étouffés dès leur naiſſance, ainſi nous ne pouvons ſavoir qu'elle eût été leur ſort. Nous nous rappellons ſeulement qu'à cette époque les paiemens ſe faiſoient encore avec exactitude, le commerce étoit floriſſant, la perception des impôts aſſurée, la police exacte, les reſſorts du gouvernement n'étoient pas tous relâchés. Mais aujourd'hui, monſieur, on ne paye preſque perſonne, le prêt des troupes, d'après les rapports même des miniſtres, ſouffre de grandes difficultés; la perception des impôts

eſt nulle, la force publique eſt anéantie, le commerce expire, le change eſt à 25 pour cent de perte, l'état eſt chargé de la nourriture de tous les ouvriers qu'entretenoit le luxe, les dépenſes publiques ſont exceſſivement augmentées, (quoi qu'en diſent vos *rapports lumineux.*) Enfin, monſieur, les billets d'état, connus ſous le nom *d'aſſignats*, malgré l'immenſe & ſuberbe hypotheque qui leur eſt offerte, malgré *le prodigieux ſuccès de la vente des biens nationaux*, perdent 10 & 11 pour cent au moment où j'écris. Il faut être bien philoſophe pour ne pas voir dans cette poſition des finances une *banqueroute auſſi commencée que ſous l'ancien régime*; il faut être bien indifférent ſur les maux du *préſent* pour croire qu'il ſoit néceſſaire, pour les rendre ſenſibles, d'en rapprocher les *terreurs de l'avenir.*

Vous vous étendez beaucoup plus ſur la partie métaphyſique de la *ſouveraineté de la nation*; nous vous ferons bon marché de cet article-là, monſieur; rendez-nous heureux, & nous nous occuperons fort peu de l'origine du pouvoir qui fait notre proſpérité. L'homme altéré qui arrive ſur le bord d'un fleuve dont l'eau étanche ſa ſoif brûlante, s'occupe fort peu de rechercher dans quels lieux l'onde qui le déſaltere a pris ſa ſource. Nous n'en ſommes plus à la métaphyſique de

1789, nous ſommes avides de repos & de bonheur ; qu'on nous faſſe de bonnes loix, qu'elles ſoient ſcrupuleuſement exécutées, que la juſtice ſuccede au brigandage civil & politique, & nous bénirons le gouvernement qui nous procurera ces avantages.

Tout ce que je viens de dire, monſieur, n'eſt point étranger à la défenſe de mes *reſpectables amis*. Il eſt utile de démontrer que leurs opinions politiques ne ſont pas la ſimple expreſſion de leurs regrets, & que l'expérience juſtifie, au moins juſqu'à ce jour, l'improbation qu'ils donnent au petit *eſſai* que vous faites ſur leur partie.

Vous les préſentez au peuple comme les zélés partiſans du deſpotiſme. Ils ne ſoupirent, ſelon vous, qu'après des chaînes. *Eh ! monſieur, dites vous, qui peut regretter le deſpotiſme ? — Tous ceux qui en profitoient*. Quand on arme ſoi-même ſon ennemi, il eſt poſſible qu'on ſe prépare une victoire ; & lorſqu'on fait la demande & la réponſe, il eſt difficile qu'on n'ait pas raiſon. Mais examinons cette queſtion, monſieur, d'une maniere qui aſſure à chacun ſes avantages.

Je ne connois qu'un moyen de déterminer les principes politiques de la nobleſſe françoiſe ; c'eſt de conſulter les cahiers dans leſquels elle a conſigné ſes opinions & ſes vœux. Vous l'y verrez

toujours occupée à oppofer à l'autorité royale des limites juftes & fages. A la vérité, elle n'a jamais cru que, pour anéantir le defpotifme des rois, il fallût courber fa tête fous le defpotifme populaire; & en cela, elle a prouvé qu'elle avoit une idée jufte de la liberté, qui n'exifte jamais que dans la balance de ces deux pouvoirs. Je ne parcourrai pas ici tous ces cahiers, il me fuffit de fentir que je puis vous les indiquer avec confiance.

Après vous avoir oppofé ces pieces authentiques, je vous rappellerai, monfieur, un mot fpirituel & profond, dit par M. *le duc de Luxembourg*, à cette époque où un miniftre, au moins incapable (1), s'il n'étoit pas perfide, cherchoit à établir fa puiffance, en entretenant par fes incertitudes & fa marche oblique les terreurs de la cour & les efpérances du *tiers-état*. Il avoit repréfenté les principes développés dans les cahiers de la nobleffe, comme devant immanquablement ouvrir le précipice, où s'engloutiroit l'autorité royale. Au milieu des incertitudes dans lefquelles ce miniftre avoit mis le gouvernement, pour favoir quel parti il devoit favorifer, un perfonnage important fit à M. *le duc de Luxembourg*

(1) M. Necker rempliffoit alors de fait les fonctions de chancelier.

une objection férieufe, fondée fur la rigueur des principes exprimés dans les cahiers de la nobleffe. M. *le duc de Luxembourg*, déja éclairé fur les projets du *tiers-état*, répondit avec nobleffe & vivacité : « ce font-là des querelles de famille, qui peuvent toujours fe terminer heureufement; mais fongez que la couronne fuccombera dans le procès qu'elle aura à foutenir avec le troifieme ordre. » Ils n'étoient donc pas, monfieur, fi favorables au defpotifme, ces principes qui alarmoient l'autorité ? Ceux qui ont développé des opinions conformes à ces redoutables mandats ne font donc pas les partifans du pouvoir arbitraire ?

Il ne me fuffit pas, monfieur, d'avoir démontré combien mes *refpectables amis* ont peu mérité le reproche que vous leur faites, par leur conduite aux *états-généraux*, il faut fuivre aujourd'hui leur marche dans *l'affemblée nationale*.

Vous demandez *quels homme font aujourd'hui véritablement dans le fens de la révolution & de la conftitution ?* La particule conjonctive eft ici déplacée ; il faut diftinguer, ou plutôt abfolument oppofer les hommes qui font *dans le fens de la révolution* à ceux qui font *dans le fens de la conftitution.* C'eft déja un genre de liberté, monfieur, que d'avoir une conftitution, fût-elle encore plus mauvaife que la nôtre, ce qui feroit

peut-être

peut-être difficile à découvrir. Ainſi les vrais amis de la liberté ſont ceux qui défendent les principes de la conſtitution & font reſpecter les loix. Et qui, dans l'aſſemblée nationale, monſieur, fait les plus courageux comme les plus inutiles efforts pour maintenir la diviſion des pouvoirs que la conſtitution a établie ? Qui cherche à rendre au pouvoir exécutif l'indépendance & l'influence néceſſaire au bonheur des peuples, & que la conſtitution lui attribue ? Qui eſſaye inutilement d'éloigner les mains des légiſlateurs du maniement des deniers publics ? Qui attaque journellement l'inquiſition tyrannique & inconſtitutionnelle des *comités des recherches ?* Qui défend les droits ſacrés de la propriété ? Qui réclame ſans ceſſe, en faveur de la ſûreté perſonnelle, la rigueur des loix ? Enfin, qui ſe préſente toujours appuyé de la déclaration des droits de l'homme (1) & des principes de la conſtitution ? ce ſont vos *mépriſables ennemis*, ce ſont ceux que vous accuſez d'être les partiſans du deſpotiſme.

Ils vous paroiſſent ſans doute *mépriſables*, parce qu'ils ſont toujours ſubjugués par les *amis de la*

(1) Entre leurs heureuſes mains, cet inſtrument de la diſcorde préſente les dernieres eſpérances de la paix.

révolution. Et qui ſont les *amis de la révolution*, monſieur?

Je vous fais grace de cette armée de brigands, qui n'eſt que l'amie du crime & du pillage, mon intention n'eſt pas de vous humilier. Les amis de la révolution qu'on oſe avouer, ce ſont ceux qui prolongent l'anarchie, en entretenant la confuſion des pouvoirs; qui anéantiſſent l'autorité tutélaire du monarque; qui font de l'aſſemblée nationale un tribunal de judicature, qui prononce des jugemens au gré de ſes caprices ou de ſes fureurs; qui ſe jouent des droits de la propriété; qui voyent de ſang-froid, je dirois même avec alégreſſe, enfermer dans les cachots les plus honnêtes citoyens, & couler le ſang d'innocentes victimes.

Ce ſont des miniſtres, qui, méconnoiſſant les premiers principes de notre conſtitution, penſent apparemment n'être ſoumis à la *reſponſabilité* que pour les uſurpations qu'ils pourroient conſeiller au monarque ſur le corps légiſlatif. Ils ignorent ſans doute que le pouvoir du roi eſt une autorité conſtitutionnelle; qu'en entrant dans ſon conſeil, ils jurent également à la conſtitution, & d'arrêter le prince dans ſes écarts, & de conſerver intacte la prérogative que lui accorde la loi. S'ils ſe pénétroient de leurs vrais devoirs, on ne les verroit

pas esclaves, ou peut-être complices des factieux, souffrir & même provoquer ces atteintes mortelles qui ont anéanti dans leurs foibles mains le pouvoir du roi. S'ils tremblent, qu'ils abandonnent un poste trop au-dessus de leurs forces! qu'ils se pénètrent de cette vérité, que le tems n'est plus où l'on croyoit avoir rempli ses devoirs, quand on avoit conservé sa place, que le regne des petites intrigues est fini, & qu'on ne peut plus se présenter au ministere qu'avec un caractere & des principes !

Les amis de la révolution, monsieur, ce sont encore ces corps administratifs, qui, sous les yeux des représentans de la nation, enfantent eux-mêmes les loix qui manquoient à leur haine pour la religion (1); qui, au mépris des droits de la liberté, se rendent les organes de l'insurrection, & viennent menacer *de la force des circonstances* un roi, restaurateur de la liberté de ses peuples. Enfin des corps administratifs qui, foulant aux pieds *la déclaration de nos droits*, compromettent l'inviolabilité de la cabanne du pauvre, en osant

(1) Je ne fais aucune observation sur l'inconvenance de voir MM. l'évêque d'Autun & abbé Syées juger comme membres du comité de constitution l'arrêté qu'ils ont fait comme membres du département.

promener leurs regards insolens dans le domicile du monarque, & s'immiscer dans l'ordre de sa *domesticité*. Nous verrons cette adresse inconstitutionnelle, adoptée par tous les corps administratifs, dont l'acte même sollicite l'adhésion. Ils justifieront cet écart criminel, en disant, comme on le répete tous les jours dans les provinces, que *c'est pour soutenir l'assemblée*. Effectivement, on ne peut plus *soutenir l'assemblée* qu'en brisant les tables sur lesquelles sont inscrites les loix de la constitution (1).

Pardonnez-moi, monsieur, une courte discussion qui va peut-être vous paroître étrangere à mon sujet; mais son importance me servira d'excuse. L'assemblée annonce tous les jours la fin de ses travaux, & la seconde législature approche. Une grande question va donc se présenter : les membres de l'assemblée actuelle peuvent-ils être éligibles pour la seconde législature?

J'entends souvent décider que cet avantage sera enlevé aux députés des législatures ordinaires,

---

(1) Il ne me sera pas difficile de prouver que la grande majorité des décrets de l'assemblée est contraire aux droits de l'homme & aux principes de la constitution. Les matériaux de cet ouvrage sont déja rassemblés, & je n'ai été arrêté dans ma marche que par l'ennui de copier tous ces décrets, & par l'impossibilité où je suis de payer un secrétaire.

mais qu'il ſera conſervé aux députés de celle-ci, comme aſſemblée hors de ligne, & qui ne peut avoir rien de commun avec les autres. C'eſt, dit on, l'intérêt de la liberté, de rappeller à la ſeconde légiſlature ceux qui en ont été les fondateurs. Il me ſemble que cette queſtion doit ſe décider par des principes abſolument oppoſés.

Les légiſlatures ordinaires ne pourront jouir de quelque autorité, qu'autant qu'elles ſe conformeront exactement dans leur marche à tous les principes de la conſtitution. Priver un homme du fruit de la confiance qu'il aura inſpirée par ſa fidélité aux loix, c'eſt une injuſtice pour l'individu, & un malheur pour la nation. Quelle influence dangereuſe peut acquérir un homme dont la marche eſt invariablement tracée ſur une ligne dont il ne peut s'écarter ſans ſe rendre coupable, & ſans trouver des juges?

Mais les députés de la légiſlature actuelle, naturellement corrompus par ce *pouvoir conſtituant*, dont il ſe ſont revêtus, par cette popularité ou cette force immenſe dont ils ſe ſont entourés, dégagés long tems de toute eſpece de frein, ſe ſont accoutumés à commander pendant l'orage, & l'habitude de propoſer leurs volontés comme des loix ſouveraines leur a rendu facile un langage impérieux. Ils ſe ſont trop long-tems, au gré

de leurs caprices ou de leurs beſoins, joués des principes de la conſtitution; ils ne porteroient dans la premiere légiſlature qu'un eſprit altier, incompatible avec cette ſoumiſſion ſervile que tout homme doit aux loix. Dans un gouvernement où l'égalité fait la baſe de la conſtitution, ces hommes doivent être ſoumis à un *oſtraciſme* momentané, qui diſſipe dans l'obſcurité les vapeurs dont peut les avoir enivrés la haute deſtinée dont ils ont joui pendant deux ans, & qui les accoutume à courber la tête ſous le joug des loix qu'ils ont eux-mêmes décrétées.

Déja la délicateſſe de l'aſſemblée l'a portée à interdire aux députés, comme membres du corps conſtituant, les places du miniſtere; mais l'aſſemblée ne croit pas ſans doute qu'elles puiſſent être les ſeuls objets de l'ambition, & que les fonctions de député n'expoſent pas aux dangers & au lucre de la corruption. Les chefs de parti, qui déja peut-être ſe ſont aſſurés les ſuffrages des électeurs, développeront dans cette occaſion tous les reſſorts de l'intrigue; mais que l'aſſemblée ne perde pas de vue la poſition immorale où elle ſe trouvera placée, puiſqu'elle ſera tout-à-la-fois & juge & partie; poſition que l'honneur pardonne quand on ſacrifie ſes intérêts, mais qu'il condamne ouvertement quand on les favoriſe.

Amis éclairés & fideles de l'ordre & de la liberté, soyez à jamais les *méprisables ennemis des amis de la révolution*! n'enviez point leurs triomphes éphémeres! Lorsque la France sera digne d'être libre, lorsque son suffrage sera dirigé par la connoissance de ses véritables intérêts, elle n'oubliera, ni votre fidélité aux principes, ni vos talens, ni votre courage. La véritable popularité n'est point un de ces fruits précoces, qui germent dans la corruption, & qui, ne se développant qu'à l'aide d'une chaleur factice, n'ont qu'une durée passagere, & ne présentent aucune saveur. La popularité est un fruit tardif, qui ne croît que dans les terreins fertiles, qui ne reçoit de chaleur que celle d'un ciel pur, & qui, ne renfermant dans son sein aucun germe de corruption, brave les variations de l'air & se transporte dans tous les climats. Déja un des plus ardens *amis de la révolution* avoit rendu hommage à cette vérité profonde. *Ma popularité tient aux principes*, disoit *M. de Mirabeau* aux factieux ses anciens associés; *ce n'est point un foible roseau que les vents agitent en tous sens, c'est un chêne vigoureux qui jette au loin de profondes racines.* Il avoit arraché sa popularité des terres fangeuses des marais, & en la transplantant sur des terreins plus élevés & plus purs, elle devoit être inébranlable.

Ceux qui profitoient du defpotifme, dites-vous, monfieur, *font ceux qui le regrettent.* Je ne trouve pas, comme vous, cette réponfe *péremptoite.* Qui profitoit réellement des faveurs du defpotifme ? Vous ne direz pas fans doute que ce font tous ceux qui occupoient des places. Elles exiftoient, il falloit bien qu'elles fuffent remplies ; & beaucoup de titulaires n'avoient affurément aucune correfpondance avec la cour. Les favoris du defpotifme fe réduifoient à une vingtaine de perfonnes qui habitoient Verfailles, & à ce très-petit nombre d'hommes qu'on pouvoit dire vraiment indignes de la place qu'ils occupoient. Prenez, monfieur, la lifte des *amis de la révolution*, & convenez avec moi que les favoris du defpotifme fe font bien exécutés. Voyez les *Liancourt*, les *Lameth*, les *évêque d'Autun*, les *d'Aiguillon*, les *archevêque de Sens*, les *Mathieu de Montmorency*, les *évêque d'Orléans*, les *Noailles*, les *Beauharnois*, les *Broglio*, &c. &c. Prenez enfuite la lifte de vos *méprifables ennemis*, que vous regardez comme les appuis du defpotifme, & calculez les faveurs qu'en ont obtenues les *Cazalès*, les *Lacheze*, les *Roi*, les *Malouet*, les *évêque de Clermont*, les *Defgranges*, les *Hutaud*, les *Rhedon*, les *Duché du Fraife*, les *Guilhermy*, & tous ces refpectables membres des communes,

trop nobles pour être jamais aſſez loués, qui ont préféré de s'enſevelir avec leurs principes d'honneur, plutôt que de s'élever dans la carriere nouvelle que les conquêtes de leurs confreres ouvroient à leur ambition.

Je ne dis pas, monſieur, qu'il n'y ait des exceptions, mais il y en a tant de part & d'autre, que je me crois en droit de ne pas regarder votre réponſe comme *péremptoire*.

Non, monſieur, vos *mépriſables ennemis*, pour avoir ſur la liberté d'autres idées que vous, ne ſont pas les partiſans du deſpotiſme. Actuellement pour varier cette diſcuſſion, je vais examiner ſi votre panégérique des *brigands* peut obtenir le ſuffrage de l'humanité ou de l'honneur.

Vous paroiſſez vouloir comparer les efforts qui ont été faits en Angleterre & en Hollande pour conquérir la liberté, avec les baſſes exécutions qui ont déshonnoré la France, & vous dites : ſi quelqu'un demandoit ſi *la quantité de ſang qu'il a fallu répandre à ces époques égale la meſure des avantages qu'on doit eſpérer*, vous dites que cette queſtion n'auroit rien *d'atroce*; & vous avez raiſon : elle ne feroit que ridicule, parce que tout le monde doit ſavoir que lorſque l'on ſe bat, on ſe tue. C'eſt là la différence qu'il falloit ſaiſir, & elle ne vous a pas entiérement échappé, car vous dites, quelques lignes plus bas : *ſi les plus*

foibles sont assez imprudens pour résister à la fois à la justice & à la force, il est bien difficile que parmi ceux qui sont les plus forts & qui ont raison, il n'y en ait pas qui se servent de leur force au-de là de ce que permet la justice. Il faut donc, monsieur, pour justifier vos protégés que je découvre une résistance à la force, & c'est ce qui m'est absolument impossible. On porte à vingt-deux mille le nombre de François immolés sur l'autel de notre patrie régénérée. Je ne vous offre pas ce calcul comme un compte inattaquable; mais combien de guerres ont coûté moins de sang ! Je cherche, je ne dis pas une armée, mais une seule épée tirée qui provoqua la force. Je ne vois par-tout que des familles errantes & fugitives, que des habitations paisibles incendiées, & nulle part le caractere même de la résistance légitime à l'oppression. Appelleriez-vous une opposition imprudente, ces developpemens énergiques des opinions qui font en ce moment la gloire de vos *méprisables ennemis*? Peuple corrompu, pétri pour l'esclavage, reprends les fers pour lesquels tu sembles né! jamais tu ne rougiras de tes affections aveugles; jamais tu ne sortiras de ta honteuse ignorance, s'il faut t'apprendre aujourd'hui que l'opposition est l'élément de la liberté.

Vous vous trahissez vous-même, monsieur,

lorſque vous ajoutez *que nous ſommes encore heureux qu'il ne ſoit pas arrivé pis, comme cela pouvoit & devoit être, ſi nous n'avions pas eu un roi très-reſpectable & de très-mépriſables ennemis*. Prenez garde, monſieur, vous parlez ici comme un *faiſeur de livres* de l'ancien régime; mais la flatterie a un tel air de gaucherie, qu'elle ne vous fera rien perdre dans le nouveau. En effet, pourquoi le roi feroit-il ſi *reſpectable* & la nobleſſe ſi *mépriſable*, ſi l'un & l'autre ont eu la même conduite. On a tout ôté au roi, & il s'eſt laiſſé faire; on a tout ôté à la nobleſſe, & elle s'y eſt ſoumiſe; on a ſouillé de ſang le palais du monarque, on a incendié les châteaux de la nobleſſe, on a laiſſé au roi ſon nom, on a enlevé à la nobleſſe le ſien; comment des malheurs communs & une réſignation égale amenent-ils à des réſultats auſſi différens? Avouez-le, monſieur, vos ennemis vous euſſent paru moins *mépriſables*, ſi reſolus de s'immoler eux-mêmes à leur propre vengeance, ils avoient par-tout rendu maſſacre pour maſſacre, incendie pour incendie; ils euſſent alors juſtifié les fureurs de vos brigands, & vous leur auriez épargné l'expreſſion de votre mépris.

Mais vos *mépriſables ennemis* n'avoient-ils que ce moyen pour paroître dignes d'eſtime? Si je porte mes regards ſur la nobleſſe guerriere, je

vois, dans l'armée un corps refpectable d'officiers, conduire toujours nos foldats dans le droit chemin de l'honneur, tant que ceux-ci croyent devoir obéir aux ordres qu'ils reçoivent; toutes les fois que le magiftrat a réclamé l'appui de la force militaire, fi le zele & l'intelligence des officiers ne leur a offert que des fecours impuiffans, c'eft que vos amis ont appris aux foldats à oppofer à la force morale de leurs chefs le *nombre de leurs bras.* Si l'infurrection fe manifefte ouvertement dans les troupes, je vois ces généreux officiers improuver hautement l'infubordination ; mais quand le moment du péril arrive, ils n'abandonnent point leurs compagnons d'armes & viennent partager avec eux les dangers qu'ils ont feuls attirés fur leurs têtes. C'eft ainfi que le brave *Defilles* périt victime de fa nobleffe & de fon zele ; c'eft ainfi que les officiers du régiment du roi fe réuniffent fans armes au foldats révoltés, & fupportent aujourd'hui avec réfignation l'injuftice d'être les feuls punis, parce qu'ils font reftés feuls fideles à la loi. N'avez-vous que du mépris à offrir à cette partie du clergé françois, qui, renonçant à fa fortune & à toutes les aifances de la vie, préfere de fe dévouer à la mifere, brave les fureurs de vos bourreaux, plutôt que de renoncer aux principes de fa religion &

d'étouffer les cris de ſa conſcience? Ces orateurs célebres, dont l'éloquence eſt peut-être le moindre mérite, ces orateurs qui, le poignard toujours ſuſpendu ſur la poitrine, défendent depuis ſi long-tems avec intrépidité les juſtes droits du trône; qui au milieu des clameurs d'une populace effrénée, combattent tous les jours avec l'énergie de la raiſon, les projets de républicains factieux, ces orateurs, dis-je, ſont-ils donc ſi dignes de vos mépris? Vous êtes, monſieur, le premier philoſophe qui ait oſé préſenter cet inſultant tribut à la vertu, aux talens & au courage.

Quel nouveau reproche je vais encore avoir à combattre! *Des gens*, dites-vous, monſieur, *qui avoient montré la plus profonde inſenſibilité ſur l'oppreſſion de tout un peuple, ſont devenus tout-à-coup ſi compatiſſans ſur les maux particuliers, qui ont pu accompagner l'affranchiſſement & la régénération de tout ce peuple.* Vous faites ici le le procès des *ſalons & des ſociétés de la capitale & des grandes villes.*

Je commencerai par vous répondre, monſieur, qu'il eſt toujours tems de devenir ſenſible & qu'il n'y a point de proſcription contre la vertu. Mais je veux vous prouver que cette *inſenſibilité*, ſi elle exiſtoit, n'étoit point criminelle;

après cela je vous prouverai qu'elle n'exiſtoit pas.

Vous convenez, monſieur, qu'avant la révolution *la littérature tenoit une grande place dans la ſociété, parce que c'étoit à peu près le ſeul objet qu'on eût abandonné à l'opinion publique.* Vous avouez auſſi que l'on *parloit fort peu* des erreurs du gouvernement & des malheurs du peuple. Pourquoi donc faire un reproche à *la ſociété* d'une prétendue inſenſibilité ſur des maux qu'elle ne connoiſſoit pas? Comment ne pas être déſarmé par cette réponſe ſimple & ingénue que vous mettez vous-même dans la bouche des gens du monde : *mais qui eſt-ce qui ſongeoit à cela ? Qui eſt-ce qui en parloit ? Virgile*, qui quelquefois auſſi me paroît être philoſophe, eſt bien plus indulgent que vous ; il réclame la ſenſibilité des hommes en faveur des maux qu'ils ont eux-mêmes éprouvés. *Non ignara mali, miſeris ſuccurrere diſco.* Vous êtes bien plus exigeant ; vous voulez qu'on pleure ſur des malheurs dont on n'a *jamais entendu parler.*

Mais, monſieur, ce n'eſt pas le tout d'être exigeant, vous êtes capricieux ; lorſque *la ſociété* donne une grande extenſion à ſa ſenſibilité, vous l'accablez de *ridicules, & vous ne trouvez rien d'auſſi comique que de s'apitoyer ſur ceux qui ſont*

contens, & de ſe faire l'avocat de ceux qui ne demandent rien. Vous conviendrez qu'il y a ici de la bonne volonté, & lorſque *la ſociété* annonce une ſi grande envie de pleurer, ce n'eſt pas à vous à la décourager en vous moquant d'elle. Ce n'eſt pas encore aſſez pour l'apôtre de la ſenſibilité que de la tourner en ridicule, vous en faites bientôt un crime *à la ſociété ; ce n'eſt pas le mal préſent qui vous afflige, c'eſt le mal paſſé, infiniment plus grand, que vous regrettez. C'eſt le bien à venir, qui eſt ſans meſure, que vous redoutez.* Il me ſemble, monſieur, entendre la voix de l'ogre. Que pourra donc faire cette pauvre ſociété, pour obtenir que vous reſpectiez ſes larmes? Vous nous diſputez l'objet de nos chagrins, & cependant vous reconnoiſſez en nous la véritable expreſſion du malheur, quand vous nous appellez des gens *qui crient tant & qui raiſonnent ſi peu.* Savez-vous, monſieur, que c'eſt là le langage des gens qui ſouffrent? La douleur s'exprime bien plutôt par des cris que par des raiſonnemens. Plus je réfléchis, monſieur, ſur la maniere dont vous cherchez à analyſer la ſenſibilité de *la ſociété*, plus je me perſuade qu'il vaut mieux donner une *ſcene comique* par l'expreſſion de ſa pitié, que d'en offrir une barbare en repouſſant les cris des malheureux & en fai-

ſant de leurs larmes des titres nouveaux pour les vouer à la haine publique.

J'ai dit, monſieur, que *la ſociété* ne manquoit pas de ſenſibilité ; mais comme je ne puis être le chevalier de tout le monde, je diſtingue. J'ai été aſſez rarement initié dans ces *ſociétés* brillantes où tout s'illumine des éclairs du bel eſprit. Les traits ſaillans qu'on y lance avoient pour ma foible tête l'inconvénient du grand jour pour les yeux délicats ; comme la trop vive lumiere nous aveugle, l'excès d'eſprit me rendoit ſtupide : on a fait de moi prompte juſtice, & j'ai été bientôt éliminé comme un *intrus*. Si je ne craignois de paroître conſerver quelque rancune, je vous avouerois ici que je n'ai jamais pu m'accoutumer au jargon de vos petites *patriotes*, qui, ſortant toutes échauffées du lycée, veulent rendre à leur maniere les ſublimes leçons de littérature qu'elles ont reçues de vous. Vous en gémiriez vous-même, monſieur. Les petits ſoins de la coquetterie, dont la philoſophie ne les a pas guéries ; les chapeaux & les pompons qui viennent à la traverſe du cathéchiſme littéraire, n'offrent plus pour réſultat qu'une Macédoine de philoſophie & de folie dont je n'ai jamais ſu me démêler. Tantôt je me ſentois agacé par ce que l'on appelle *le trait*, tantôt

tantôt vivement pressé par la piquante *antithèse*, je finissois par expirer devant la nuance imperceptible du *synonyme*. Je me sens agité par le seul récit que je vous en fais. Eloigné de ces *sociétés* par ces mysteres littéraires, dont j'étois si peu digne, ce n'est point à moi à répondre de leur sensibilité; si elles en manquoient, c'est la faute des *faiseurs de livres*, leurs véritables instituteurs: car c'est-là sur-tout que j'ai vu régner avec despotisme le *magister Dixit*. Mais, monsieur, vous leur accordez votre suffrage, vous dites *qu'elles avoient dans le cœur tout ce que vous prononciez devant elles*. Voilà donc une classe de la *société* sauvée du naufrage; je vais en présenter d'autres sur la scene.

J'ai aussi mes protégés, monsieur, & lorsqu'on parle de protection, il faut avouer qu'on a besoin d'indulgence. Je vous demande grace pour cette jeunesse aimable & légere, qui pense encore que la détermination des trois couleurs nationales a été la plus grande opération de la révolution, & pour qui le choix d'une cocarde paroît devoir être l'acte le plus réfléchi du *civisme*. Rendons-nous justice, monsieur; si nous avions l'un & l'autre autant de jeunesse & de fortune, nous serions peut-être aussi frivoles. Pour moi, depuis que je vieillis, depuis que l'expérience

de ces deux dernieres années a éclairé mon esprit, je commence à croire que le papillon, qui follement voltige de fleurs en fleurs, est au moins aussi heureux que l'aigle isolé qui plane orgueilleusement au haut des airs. N'exigeons pas de ces jeunes esprits des choses trop difficiles; imitons la justice & la discrétion qu'ils conservent au milieu de leur frivolité. Je garantis que si vous vous transportiez tout-à-coup au milieu d'eux, ils ne penseroient jamais à exiger de vous de battre un entrechat, ou de conduire un phaéton à quatre chevaux; si vous leur répondiez sur-tout avec ingénuité: *mais qui est-ce qui songeoit à cela? qui est-ce qui en parloit?* ils vous quitteroient au grand galop, sans vous faire aucun reproche.

Je n'ai plus besoin d'indulgence, monsieur, je ne demande qu'une justice sévere pour cette partie de la *societé*, qui, joignant au charme d'une sensibilité naturelle les avantages d'une éducation soignée, s'attendrit sans affectation, parle sans prétention, & conserve toute sa dignité au milieu des calomnies de l'envie ou de la haine. Il ne faut point ici se livrer à l'hyperbole; il faut vous rappeller que vous parlez à des êtres faits pour vous juger.

Lorsque les ouvrages de M. *Necker*, qui sont bien plutôt un code de morale politique que

des plans d'adminiſtration, lorſque ces ouvrages parurent, dis-je, furent-ils reçus avec indifférence par cette claſſe de la *ſociété*, qui fut la premiere en ſaiſir le vrai mérite? A l'époque de l'établiſſement des aſſemblées provinciales, qui en furent une conſéquence, cette même *ſociété* montra-t-elle aſſez de zele & d'intérêt pour leur ſuccès & l'amélioration du ſort du peuple?

Rougiſſez donc, monſieur, d'avoir oſé dire à ces mêmes hommes qu'ils ne s'élevoient ſi hautement *contre les horreurs de l'anarchie* que pour ſe réſerver le droit d'applaudir aux *cruautés du deſpotiſme. Les maſſacres & les incendies du Languedoc*, les barbares *dragonades* ne ſont parvenues à leur connoiſſance que par les récits de l'hiſtoire, & s'ils les avoient jugés avec faveur, ce ſeroit la faute des écrivains qui en auroient adouci les horreurs. Mais non, monſieur, vous ſavez qu'ils ont été accoutumés dès leur enfance à les déteſter; ils ne ſont pas davantage les apologiſtes des guerres ſanglantes de Louis XIV; ils ſavent tous que ce prince lui-même les condamna ſur ce lit de mort, où la vérité ſeule inſpire les rois & les ſimples mortels. Ils voient du même œil, c'eſt-à-dire, avec amertume, ces milliers d'infortunés que le deſpotiſme populaire ou les terreurs des chefs de parti font gémir

dans les cachots, & ce petit nombre d'hommes que les paſſions des miniſtres y ont injuſtement enfermés. Promenez donc dans les grouppes & dans l'obſcurité des clubs ces déclamations injuſtes, & ſongez que lorſque l'on a une réputation à conſerver, l'eſprit de parti même ne peut excuſer la calomnie.

Sans m'objecter, monſieur, quelques exceptions, dont toutes les conſtitutions nous offriront des exemples, parcourez les campagnes, & voyez ſi c'eſt des avocats ou des écrivains que l'habitant attend des conſolations; voyez ſi c'eſt d'eux ou de leurs ſeigneurs que les laboureurs reçoivent des encouragemens dans leurs travaux; demandez qui leur ouvre des hoſpices ſecourables dans leurs maladies ou leur vieilleſſe. Les habitans de la campagne viennent de s'élever contre leurs ſeigneurs, cela eſt vrai; mais tout ce que je vois dans ces inſurrections, c'eſt que l'ingratitude dont on eſt la victime prouve que l'on a été bienfaiſant. Et ces crimes, les ſeigneurs ſenſibles ne les attribuent pas à leurs vaſſaux, ce ſont les fruits amers des ſpéculations intéreſſées des agioteurs, de l'orgueil ſophiſtique de quelques avocats & des erreurs ſyſtématiques des écrivains.

Ces réflexions ſont déja trop longues, monſieur;

j'en ſupporterai cependant le reproche patiemment, ſi j'ai pu vous prouver que votre *eſſai* n'eſt pas encore aſſez heureux pour vous autoriſer à blâmer ſi rigoureuſement ceux qui l'improuvent; que ces improbateurs ne ſont pas les partiſans du deſpotiſme ; que ces prétendus partiſans du deſpotiſme ne ſont point des hommes *mépriſables*, mais forment une partie de la *ſociété* ſenſible & digne d'égards. S'il avoit fallu lutter de ſtyle ou de gloire littéraire avec vous, je n'aurois eu ni la *hardieſſe*, ni la *confiance* de prendre la plume; mais quand il s'agit de défendre mes amis, je ne la céde à perſonne.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ARTHUR DILLON.